

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2022/258**

**Occupation du domaine public  
Règle de stationnement**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur SOARES Mario en date du 18 octobre 2022,

**CONSIDERANT**, la demande d'occupation du domaine public présentée par Monsieur SOARES Mario – Société FRIGORY – rue Edmond Herly (59220) ROUVIGNIES afin de permettre le stationnement d'une grue devant le Crédit du NORD, Place du Général de Gaulle à SAINGHIN-EN-WEPPE, il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le Crédit du NORD, Place du Général de Gaulle afin de permettre l'installation d'une grue. Cela le mercredi 26 octobre 2022 de 07h00 à 11h00.

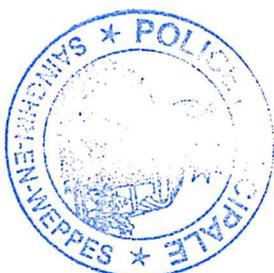
**ARTICLE 2** : Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux. Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société FRIGORY.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur SOAERES Mario,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 18 octobre 2022

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**

